

À l'occasion de cette Session extraordinaire, il importe que nous soyons avant tout réalistes, et que nous appliquions les leçons de nos succès, comme de nos échecs. Nous savons maintenant que le désarmement et le contrôle des armements ne peuvent pas être perçus comme des fins en soi, l'un et l'autre n'ayant de valeur que s'ils contribuent à la sécurité et au bien-être. Pour la plupart des pays, des mécanismes de contrôle ou d'interdiction des armements sont souhaitables, mais nous ne pouvons espérer atteindre le niveau de réduction des armements que nous souhaitons, ni obtenir les accords nécessaires pour les garantir, si tous les États ne se prévalent pas des possibilités qui leur sont offertes d'appuyer ces objectifs.

Nous savons d'expérience que le succès des accords de désarmement et de contrôle des armements procède d'un certain nombre de critères essentiels dont le premier et le plus évident est le renforcement de la sécurité. Les accords doivent maintenir et consolider la sécurité de tous les pays qui participent aux négociations.

Mais il y a aussi d'autres critères essentiels.

L'un consiste à dégager des avantages réciproques. Au chapitre du contrôle des armements, le réalisme veut qu'une négociation offre des avantages à toutes les parties.

Les négociations doivent en outre porter sur des questions de fond. Nous ne devons pas perdre notre temps à négocier des questions accessoires ou superficielles. Il est peu probable qu'une multiplication des forums sur le contrôle des armements s'accompagne d'une multiplication des accords de contrôle, à moins qu'ils ne disposent d'un mandat clair et d'une portée suffisante.

Les accords de contrôle des armements doivent être rédigés de façon à ce que les avantages des limites imposées sur les armements ne soient pas annulés du fait du redéploiement ou de l'amélioration qualitative des armements retenus.